

Un indice de réparabilité pour rallon

Cette année, les consommateurs bénéficieront d'un nouvel indicateur informatif à l'achat d'une machine à laver ou d'un ordinateur. Venue de France, cette note nous renseigne sur la facilité ou non d'une future réparation. Pertinent mais insuffisant.

JULIEN BOSSELER

La panne d'un appareil électronique ou électroménager, avec une réparation trop coûteuse, voire irréalisable faute notamment de pièces détachées encore disponibles... telle est la hantise de nombreux consommateurs soucieux de leur portefeuille. C'est aussi une menace considérable sur l'environnement. En 2019, rapporte l'ONU, l'humanité a produit 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques, soit 21 % de plus en cinq ans. Sur l'ensemble, 17,4 % à peine ont été collectés et recyclés. A propos de recyclage, chaque Belge a déposé en moyenne 10,8 kg de vieil électroménager (et d'ampoules) dans un point Recupel en 2020.

Une partie de ces équipements destinés au recyclage a retrouvé une seconde jeunesse grâce aux ressourceries et à leurs talents de réparation. Une (toute) petite partie seulement... Mais que dire des produits qui auraient pu fonctionner et donc échapper plus longtemps aux parcs à conteneurs ? Parmi les cas recensés sur sa plateforme Trop vite usé, Test-Achats observe que seuls 37,2 % des appareils high-tech prématurément tombés en panne ont fait l'objet d'une tentative de réparation, une proportion qui tombe à 26,8 % à peine pour les électroménagers.

Jusqu'à 2.000 euros d'économie

En cas de panne, les consommateurs privilégient donc manifestement et largement l'achat de nouveaux appareils, lesquels nécessitent le recours massif à de l'énergie et à des ressources pour être produits... Dommage ! En France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a calculé que, sur dix ans, un ménage peut économiser entre 963 et 1.995 euros et éviter de générer 219 à 528 kilos de CO₂ en allongeant la durée de vie de ses objets électroniques et électroménagers. C'est dire tout l'intérêt de disposer de freins à la panne, voire à la mise au rebut prématurée de tous ces appareils...

L'un de ces moyens, c'est l'indice de réparabilité. Cette cote sur 10 et à cinq variations de couleur, censée donner une indication sur le niveau de facilité ou de difficulté d'une future réparation, fera prochainement son apparition sur l'emballage d'une série de produits électroniques et électroménagers neufs mis en vente dans le commerce en Belgique. Il s'agit là d'une des 25 mesures du plan de déploiement de l'économie circulaire, dont le gouvernement fédéral a récemment fixé les grandes lignes. «Après validation en conseil des ministres le 17 décembre



dernier, les SPF Economie et Santé publique ont été chargés de donner corps à ce dossier. L'indice de réparabilité devrait être concrétisé d'ici à la fin de l'année », indique le cabinet de Pierre-Yves Dermagne (PS), ministre de l'Economie, qui mène ce plan avec Zakia Khattabi (Ecolo), sa consœur en charge du Développement durable. « Pour ce faire, nous nous inspirerons du modèle français en tenant compte de spécificités belges. »

Faciles à démonter ?

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, la France a été le premier pays européen à imposer l'indice de réparabilité aux fabricants et distributeurs de smartphones, ordinateurs portables, lave-linge, téléviseurs et tondeuses à gazon, cinq catégories que compte reprendre et enrichir la Belgique. Calculée par les constructeurs, la note repose sur cinq critères, dont quatre communs à tous les produits concernés : la mise à disposition de documentation pour les réparateurs, la facilité de démontage (selon les outils requis, les fixations utilisées et l'accès aux composants), la disponibilité des pièces détachées et, enfin, le tarif de ces dernières par rapport à celui d'un appareil neuf. Le but, on l'aura compris, est de pousser les consommateurs à acquérir les équipements les plus réparables possibles et ainsi de pousser les fabricants à redoubler d'effort pour rendre leurs produits plus simples de conception pour les ateliers de réparation.

Mission accomplie ? C'est ce que s'est demandé UFC-Que Choisir. Un an après l'entrée en vigueur de l'indice de réparabilité, l'organisation française de consommateurs a produit une évaluation détaillée de l'indice, après analyse de 330 produits et de neuf boutiques en ligne. Il en

ressort au moins deux maladies de jeunesse... « Chaque critère pèse curieusement le même poids dans la note finale, au détriment de critères déterminants tels que la disponibilité », observe ainsi UFC-Que Choisir, ce qui « aboutit à des absurdités ». Un exemple : les téléphones et les télévisions obtiennent une piètre note pour la disponibilité de

pièces de rechange : 4,8 et 3,1 sur 10. Pourtant leur indice final s'élève à 7,2 et 6,6 sur 10. Pourquoi ? Parce que les fabricants se sont rattrapés sur « des critères mineurs ou alors déjà très largement appliqués ». L'association constate aussi que des fabricants peuvent obtenir une bonne cote en se contentant d'appliquer la loi française sur la disponibilité des pièces détachées. Il s'agit donc, selon UFC-Que Choisir, « de réviser la construction de l'indice de réparabilité afin qu'il reflète réellement l'aptitude d'un produit à être réparé ».

Autre écueil – et non des moindres – : les distributeurs en ligne n'auraient pas assez joué le jeu. « Seuls 42 % des produits sont mis en vente avec le logo visible à côté du prix. » Par ailleurs, les vendeurs sont à peine 28 % à bien afficher l'indice, tout en offrant un accès aisé à la grille de calcul de cette note. Cette « défaillance, tant sur l'élaboration que l'affichage de l'indice », fait écrire à UFC-Que Choisir que cet outil d'information pour les consommateurs à acquiescer, est, en l'état, loin de constituer une information pertinente ». A cela s'ajoutent les préoccupations de Test-Achats en Belgique, comme le système d'autodéclaration des constructeurs sans vérification ni sanction ou encore l'opacité des critères utilisés pour déterminer les sous-scores. Les pouvoirs publics belges seront certainement bien inspirés de tenir compte de toutes ces remarques dans leurs travaux préparatoires...

Ces marques qui en profiteront

Débarassé de ses défauts initiaux, l'indice de réparabilité pourrait-il constituer un bon outil ? En tout cas, il présente des atouts... pour les marques qui s'y conforment. Dans une étude réalisée sur 1.269 consommateurs français et en phase de lecture en vue d'une publication dans une revue académique, les chercheuses Joëlle Vanhamme et Pauline Munten montrent ceci : « Les entreprises qui communiquent au sujet de la réparabilité de leurs produits sont perçues plus positivement par les consommateurs. Cela s'explique, d'une part, par leur perception que le produit

aura une durée de vie accrue et, d'autre part, par leur perception que l'entreprise se comporte de manière socialement responsable. » C'est ce que résume Joëlle Vanhamme, professeure au département de marketing de l'Edhec Business School à Roubaix. « Ces effets positifs sont surtout présents pour les marques que les consommateurs perçoivent comme moins fiables. Nos résultats devraient donc encourager ces marques-là à assurer la réparabilité de leurs produits. »

Alors, la panacée, cet indice de réparabilité ? « Il est pertinent mais pas suffisant », répond Chloé Mikolajczak, coordinatrice de Right to repair, un mouvement européen pour le droit universel à la réparation. « Il doit être accompagné d'autres mesures qui favorisent la réparation des produits, à commencer par une conception plus écologique des équipements électroniques et électroménagers. Cela passe notamment par un usage beaucoup plus modéré de la colle, laquelle empêche le démontage des composants. » A moins de les casser, tout comme les pièces clipsées... « L'avenir est à des appareils composés de modules qu'il suffit de remplacer en cas de panne ou de besoins supplémentaires », plaide quant à lui Jean-Pierre Raskin, professeur de microélectronique à l'Ecole polytechnique de Louvain (UCLouvain).

Pour en revenir à l'indication de réparabilité, il s'agirait d'aller plus loin encore en développant un « indice de durabilité », comme le suggère Jonas Moerman, conseiller énergie chez Ecoconso. « Il reposerait sur l'usage en nombre de cycles que l'on peut espérer d'un produit comme une machine à laver, laquelle n'est pas utilisée de la même façon selon que l'on vive seul ou en famille. » Jean-Pierre Raskin ajoute cette suggestion : « Et pourquoi ne pas donner aussi des informations sur l'origine des appareils et de leurs composants, de même que sur leur facilité ou non à être recyclés en fin de vie ? » Il rejoint ainsi une autre mesure au menu du plan fédéral pour l'économie circulaire : améliorer la conception de certains produits en vue de faciliter leur recyclage.

Un des obstacles à la réparation, c'est le « tout clipsé » ou le « tout collé », empêchant le remplacement de composants.

© DOMINIQUE DUCHESNES.

Les entreprises qui communiquent au sujet de la réparabilité de leurs produits sont perçues plus positivement par les consommateurs

Joëlle Vanhamme et Pauline Munten

Chercheuses

